

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) est un traité international que l'on l'appelle aussi « **Convention de New York** » car elle a été **signée** à New York, au sein de l'ONU (Organisation des Nations Unies), **en 1989**.



Le but est d'élargir aux enfants le concept des droits de l'homme.

Ainsi, vous voyez que la CIDE est une **lointaine héritière de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789** que l'on a étudiée ensemble. Et elle a été signée exactement **200 ans** après !

Cette CIDE introduit le **concept d'intérêt supérieur de l'enfant**. Cela veut dire que tous les textes de droit devront désormais être interprétés au regard de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les principes directeurs sont les suivants :

- la non-discrimination (article 2) ;
- l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3) ;
- le droit à la survie et au développement (article 6) ;
- l'opinion de l'enfant (article 12) ;
- le droit à l'éducation (articles 28 et 29).



Par la suite, le texte a été modifié par l'ajout de protocoles.

Un protocole daté de 2011 permet désormais aux enfants de saisir eux-mêmes directement le Comité des droits de l'enfant, ceci de manière individuelle ou en groupe.

À RETENIR :

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) s'appelle aussi « Convention de New York ».

Elle a été signée en 1989 et complétée par des protocoles plus récents.

Cette convention affirme que l'enfant a des droits.

L'intérêt supérieur de l'enfant est le principe le plus important.

Tous les enfants du monde ont les mêmes droits !

La Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989, est un texte très important. Elle donne les mêmes droits à tous les enfants du monde, filles et garçons, riches ou pauvres. Découvre les principaux droits.

TU AS LE DROIT D'ALLER À L'ÉCOLE

Comme tous les enfants du monde, tu as le droit d'aller gratuitement à l'école primaire. Savoir lire et écrire te permettra de prendre ta vie en main, de décider de ton avenir, d'avoir un métier, de t'informer et d'être indépendant.

Même si ta famille est très pauvre, personne ne peut t'obliger à travailler, surtout si cela t'empêche d'aller à l'école et de grandir.



TU AS LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS

Ce n'est pas parce que tu es un enfant que les adultes ont le droit de faire ce qu'ils veulent avec toi. Au contraire, tu as le droit d'être protégé contre toute forme de violence. Personne, pas même ta famille, les adultes de ton entourage ou les enfants de ton âge, n'a le droit de te faire du mal.



TU AS LE DROIT D'AVOIR UNE IDENTITÉ

Avoir un nom et un prénom, déclarés officiellement par tes parents à ta naissance, te permet d'avoir la nationalité de ton pays et des papiers d'identité. En étant reconnu de tous, tu bénéficies de la protection et des droits de ton pays, comme aller à l'école.



TU AS LE DROIT DE T'EXPRIMER

Tu as le droit d'exprimer ton opinion sur toute question qui te concerne. Tu as le droit d'être écouté des adultes et de leur dire « non ». En classe, dans ta famille ou dans des associations, tu peux exprimer tes idées, mais toujours dans le respect de celles des autres.



TU AS DROIT À UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Tous les enfants ont les mêmes droits. Quels que soient ton âge, ton sexe, ta religion, la langue que tu parles ou la couleur de ta peau, tes origines ou celles de tes parents, tu as le droit d'être aidé, protégé et éduqué. Tu as le droit à l'égalité et au respect de tes différences.



TU AS LE DROIT DE RIRE ET DE JOUER

Tu as le droit de rire et de jouer, parce que tu es un enfant, et que le jeu est indispensable pour bien grandir. Tu as le droit d'avoir des activités artistiques et culturelles. Ainsi, plus tard, tu seras un adulte épanoui.



TU AS LE DROIT D'ÊTRE SOIGNÉ ET DE GRANDIR EN BONNE SANTÉ

Pour que tu puisses bien grandir, tu as le droit d'être entouré de personnes qui t'aiment et te comprennent. Tu as le droit de manger à ta faim, de boire de l'eau potable, d'avoir un logement, de te reposer et d'être soigné quand tu es malade. Tu as le droit à des soins adaptés si ta santé est fragile ou si tu vis avec un handicap.



TU AS LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ DE LA GUERRE

Où que tu habites, tu as le droit de vivre en paix. Les guerres, quand elles éclatent, ne doivent concerner que les adultes. Ils n'ont pas le droit de te faire participer. Ils doivent te protéger contre toutes les conséquences de la guerre.



MILAN

unicef